



Communiqué de presse
Certification d'entreprise pour les produits
phytopharmaceutiques

*Opérationnel et accrédité par le COFRAC,
Bureau Veritas Certification est partenaire de ses clients.*

Paris – Novembre 2012

Bureau Veritas Certification vient d'être accrédité par le COFRAC* pour la certification des entreprises distribuant, appliquant, ou conseillant des produits phytopharmaceutiques. Cette reconnaissance vient confirmer le professionnalisme du processus d'audit et de certification mis en place.

La mobilisation des équipes de Bureau Veritas Certification a pour objectif de permettre à chacun de ses clients de respecter les délais précisés par le décret du 18 octobre 2011, issue du plan Ecophyto.

Des auditeurs dans toute la France

Bureau Veritas Certification a dès maintenant cinquante auditeurs qualifiés dans toute la France (y compris dans les départements d'outre mer). D'autres sont en cours de formation. Cette organisation spécifique va permettre à Bureau Veritas Certification de certifier ses clients avant le 30 septembre 2013, comme précisé par la loi : le décret n° 2011-1325 du 18 octobre 2011.

Depuis juillet 2012, des entreprises ont déjà passé leur audit avec succès et obtenu leur certification délivrée par Bureau Veritas Certification et peuvent donc dès maintenant transmettre leur certificat au DRAAF** pour obtenir leur agrément. Ils pourront ainsi poursuivre leur activité et continuer à appliquer des produits phytosanitaires.

Des équipes mobilisées

Une équipe dédiée à cette certification répond aux nombreuses questions des professionnels du paysage, aux entrepreneurs du territoire, aux distributeurs de produits phyto au grand public comme aux professionnels... Plus de 150 contrats par jour ont été envoyés ces dernières semaines, afin que ces professionnels puissent respecter le premier engagement prévu par la loi : envoyer un contrat de certification aux DRAAF avant le 30 septembre 2012.

Cette capacité à se mobiliser et à pouvoir faire face à ce grand nombre d'audits a rassuré nombre d'acteurs de ce secteur : grandes centrales de distribution, syndicats professionnels d'applicateurs, réseaux de conseillers. Ils ont choisi Bureau Veritas Certification.

- * : COFRAC, accréditation n° 5 – 0051 – Produits et certification de services – www.cofrac.fr
- ** : DRAAF = Direction Régionale de l'Alimentation, l'Agriculture et la Forêt

Contact PRESSE :



Bureau Veritas Certification

Laurence MASSERA

Tél. : 04 37 59 88 76

laurence.massera@fr.bureauveritas.com

**BUREAU
VERITAS**